

Service du contrôle des habitants

BIENVENUE



ORGANISATION DU SERVICE

Le Service du contrôle des habitants, comprenant le bureau des étrangers, est composé de cinq collaborateurs/trices représentant 4.5 EPT et d'une apprentie, à savoir :

- 1 Cheffe de service (1 EPT).
- 4 employés de commerce (3.5 EPT).
- 1 apprentie.

TACHES DU SERVICE

Les principales tâches assumées par le service sont les suivantes :

Contrôle des habitants et bureau des étrangers

- Gestion administrative du service.
- Accueil de la population et gestion des demandes des administrés.
- Information et orientation sur les procédures à suivre – conseil notamment dans le cadre du Plan cantonal d'intégration.
- Enregistrement des arrivées, départs, changements d'adresse et autres mutations.
- Etablissement des diverses attestations et visas.
- Etablissement des demandes de cartes d'identité.
- Etablissement des badges pour la déchetterie.
- Convocations aux habitants (arrivée, départ, changement d'adresse).
- Transmissions des mutations aux divers partenaires.
- Constitution des dossiers étrangers.
- Enquête administrative dans le cadre de l'entraide avec différents services étatiques.

- Suivi des demandes de regroupement familial et déclaration de prise en charge.
- Vérification de la conformité des pièces aux exigences légales et administratives.
- Recherche et rassemblement des éléments nécessaires à la prise de décision.
- Vérification des disponibilités financières.
- Délivrance des préavis communaux dans le cadre de la Loi sur les étrangers.
- Gestion des permis frontaliers.
- Convocation et prolongation des permis de séjour des étrangers.
- Renouvellement des documents légitimant les séjours (habitants en séjour).
- Rapports de dénonciation.

Les différentes activités du Service du contrôle des habitants ont pour but principal la gestion d'un registre des habitants au plus proche de la réalité, ainsi que la gestion des dossiers étrangers.

Le registre des habitants permet aux Autorités, aux services de l'administration communale et à d'autres services, notamment la sécurité publique, de pouvoir effectuer leurs tâches.

Étudiants EPFL/UNIL

Comme chaque année, notre service enregistre une forte affluence au guichet, plus marquée durant les mois de février à mars et d'août à octobre, correspondant à la rentrée académique de l'EPFL et l'UNIL.

Nous utilisons une interface web où les étudiants peuvent s'enregistrer en ligne avant de déposer leur dossier d'inscription et, pour les étrangers, la demande pour l'obtention d'une autorisation de séjour.

Cette démarche leur permet de disposer d'une attestation de domicile après le dépôt de leur demande et de ne se déplacer qu'une fois (au lieu de deux/trois fois) pour leur inscription et d'économiser ainsi du temps au guichet.

Ce site génère automatiquement le rapport d'arrivée (il devait auparavant être complété manuellement par l'étudiant) et s'intègre automatiquement au logiciel de gestion des habitants. Cette intégration

automatique permet de délivrer l'attestation de domicile nécessaire aux étudiants directement lors de leur inscription (en lieu et place d'un jour de délai d'attente pour l'obtention de ce papier et d'un déplacement supplémentaire).

Ces nouveaux étudiants sont pour la majorité des étudiants étrangers. La gestion des dossiers « étudiants étrangers » demande au service un travail supplémentaire conséquent durant toute l'année, tant au guichet que pour la gestion administrative des dossiers en back office.



Etudiants:
Toutes les informations
nécessaires pour votre inscription
auprès de la Commune d'Ecublens !



Extrait du site internet : www.ecublens.ch

Guichet virtuel

Afin de faciliter certaines demandes de nos administrés, notamment en leur évitant un déplacement au Contrôle des habitants, nous proposons les transactions suivantes :

- Commande et possibilité de paiement de diverses attestations (attestations de domicile, séjour, départ).
- Annonce d'un changement d'adresse interne à la Commune.
- Annonce d'un départ.
- Inscription d'un chien et annonce du décès ou départ d'un chien.
- Recherche d'identité d'un habitant.

Autorisations de stationnement

Depuis le mois de juin, le Service du contrôle des habitants a repris la gestion des autorisations de dépassement de la durée de parcage, tâche qui était jusqu'à présent gérée par PoOuest.

Les autorisations sont délivrées pour des zones préalablement définies dans la Commune. Le prix s'élève à Fr. 30.- par mois. Actuellement, nous dénombrons 22 autorisations délivrées pour l'année 2016.

Registre des inhumations

Du mois de juin à octobre, le Service du contrôle des habitants a repris la gestion du registre des inhumations qui était jusqu'à

présent géré par le poste de ville de PoOuest.

Dès le mois d'octobre, les tâches liées à la gestion du registre des inhumations a été revue entre le Service des travaux et le Service du contrôle des habitants.

Le Service du contrôle des habitants est dès lors en charge de :

- Réception des informations liées au décès (pompes funèbres, famille).
- Edition des avis de décès et avis pour l'affichage.
- Envoi des avis aux partenaires selon certains critères du défunt.
- Mandater une entreprise de pompes funèbres dans certains cas.
- Réception des certificats d'inhumation et d'incinération.
- Rôle d'intermédiaire entre l'administration et les pompes funèbres, ainsi que la famille du défunt.

Registre des chiens



Le Service du contrôle des habitants tient à jour le registre des chiens.

Une fois par année, le registre est transmis à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (Fr. 100.-) et de l'impôt cantonal (Fr. 100.-). Les personnes bénéficiant des prestations complémentaires sont totalement exonérées de l'impôt. Il en est de même pour les chiens « professionnels ». Les personnes au bénéfice du revenu d'insertion sont quant à eux exonérés de l'impôt cantonal uniquement.

Ces dernières années, les statistiques démontraient une baisse du nombre d'inscriptions. A cet effet, la Direction du service a décidé de mettre en place des actions (contrôle par le poste de ville de PoOuest, correspondance aux gérances, affiche dans les immeubles, article dans le journal) afin de sensibiliser la population à l'importance de venir inscrire son chien.

Ces actions ont permis notamment l'inscription de 32 chiens, dont 3 provenaient de l'étranger.

Les tâches liées à la gestion du registre des chiens sont :

- Gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaire.
- Transmission des mutations à l'Office d'impôt et au poste de police.
- Mise à jour du rôle des chiens et envoi annuel du rôle à l'Office d'impôt.
- Annonce spécifique des chiens « dangereux » au Service vétérinaire cantonal.
- Attribution aux propriétaires de chiens d'un identificateur fédéral.
- Mise à jour de la base de données fédérale des chiens « ANIS ».
- Mise en place d'actions diverses pour le recensement des chiens.
- Information et orientation des administrés dans ce domaine.

Statistique des chiens :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Chiens	383	408
Chiens potentiellement dangereux	16	12
Total	399	420

En comparaison avec d'autres communes de l'Ouest lausannois :

Commune	Nombre de chiens
Renens	534
Ecublens	420
Bussigny	388
Prilly	342
Crissier	334
Chavannes-près-Renens	216

Registre civique



Cette année, le rôle des électeurs a été établi à 8 reprises et toutes les mutations sont enregistrées chaque jour.

Le rôle des électeurs est envoyé au Service des communes et du logement qui se charge d'utiliser le rôle pour l'envoi du matériel aux habitants.

Lors de chaque votation/élection, nous établissons des cartes de vote, en plus de celles transmises par le Canton, soit pour des raisons de perte du matériel, arrivée de suisses de l'étranger ou d'un autre canton ou encore lors de l'acquisition des droits de vote (naturalisation).

Nombre de cartes de vote établies en 2016 :

91 cartes supplémentaires.

Les principales tâches liées à la gestion :

- Mise à jour du rôle des électeurs.
- Envoi et réception des attestations de radiation du rôle.
- Gestion de la liste des doublons.
- Enregistrement des cartes de vote.
- Edition de cartes de vote (duplicata ou supplémentaire).
- Collaboration avec le Bureau du Conseil communal (organisation, matériel, etc.).
- Réponse aux administrés sur les principes du registre civique.
- Etablissement de l'attestation convoquant les assemblées à voter.
- Création et mise à jour du rôle des électeurs.
- Commande du matériel de vote.
- Enregistrement des cartes de vote.
- Création des cartes de vote et envoi.
- Etablissement du procès-verbal et comptage des cartes et enveloppes de vote.
- Transmission des informations à l'huissier et aux responsables du bureau de vote.
- Préparation du matériel pour l'huissier (vendredi avant le scrutin).

Statistique des électeurs-électrices :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Suisses	5'401	5'468
Etrangers	2'294	2'254
Total	7'695	7'722

Initiative et référendum

Dans le cadre du registre civique, le Service du contrôle des habitants se charge de la vérification des listes d'initiatives et référendums, reçues soit directement des habitants ou des comités d'initiative/référendum.

Lorsqu'une signature n'est pas validée, le motif doit être apposé sur la liste. Les principaux motifs sont notamment : signatures données plusieurs fois ou personne n'ayant pas le droit de vote (en séjour à Ecublens ou étant étranger).

d. sur les possibilités de développement professionnel des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers.

² L'Assemblée fédérale adopte les dispositions législatives d'exécution dans les 4 ans qui suivent l'acceptation de l'art. 117c par le peuple et les cantons. Le Conseil fédéral prend des mesures efficaces dans un délai de 18 mois à compter de l'acceptation de l'art. 117c par le peuple et les cantons pour combler le manque d'infirmiers diplômés; celles-ci ont effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions législatives d'exécution.

Seuls les électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton		N° postal	Commune politique			
Nom (écrite de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrite de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (vue et numérotée)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)	
1						
2						

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-dessus, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres avant encore le droit de vote.

A la fin de chaque contrôle, un rapport doit être établi pour le comité d'initiative ou référendaire et envoyé à celui-ci, accompagné des listes de signatures (validées et non prises en compte).

Durant l'année 2016, il a été procédé au contrôle de 9 initiatives et de 5 référendums.

Statistiques :

- Signatures reçues 813
- Signatures validées 695
- Signatures non valables 118

Taxes de séjour



La taxe de séjour est perçue auprès des personnes en résidence secondaire, des étudiants, auprès de l'Hôtel des Inventions et auprès du SwissTech Hotel qui se trouve dans le quartier EPFL Nord.

Un règlement intercommunal réunissant les communes membres de la Communauté touristique de la région lausannoise définit les modalités de perception et d'exonération de cette taxe.

Le montant de la taxe est perçu « par personne » et selon différentes catégories.

Les personnes en domicile secondaire ou les étudiants font partie de la catégorie 7 (studios, chambres, appartements), soit Fr. 37.- par mois.

Le montant de la taxe de séjour pour l'Hôtel des Inventions et le SwissTech Hotel est de Fr. 3.10 par nuitée et par personne.

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau règlement intercommunal qui a, notamment, pour conséquence une augmentation de la taxe mensuelle de Fr. 30.- à Fr. 37.- pour la catégorie 7. De même que pour la catégorie des hôteliers où la taxe était de Fr. 2.50 par nuitée et se monte dès avril à Fr. 3.10.

En plus des catégories mentionnées ci-dessus, des habitants ont annoncé des nuitées dans le cadre de la location de leur logement. La taxe perçue est de Fr. 2.60 par nuit et par personne. Il s'agit de chambres d'hôtes ou de location via la plateforme « Airbnb ».

La recette nette de cette taxe est répartie en trois parts :

- 20 % pour Lausanne Tourisme
- 30 % pour Ecublens Animation**
- 50 % pour le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL).

Il est intéressant de noter que la part reversée à notre société de développement (Ecublens Animation) se monte à Fr. 102'493.75, laquelle contribue aux diverses activités socioculturelles de la Commune.

Les principales tâches pour le service sont :

- Assujettissement et facturation des taxes de séjour.
- Suivi et contrôle des taxes de séjour.
- Réponses aux administrés sur les principes de la taxe de séjour.
- Information et orientation sur les procédures à suivre et, le cas échéant, conseil.
- Etablissement des notes de crédit (annulation de la facturation) et des avis de remboursement.

Chiffre de la population

Le chiffre officiel de la population (en domicile principal), publié par le Service cantonal de la statistique, est établi sur la base du registre cantonal des personnes, alimenté par les registres communaux du Canton de Vaud et les registres fédéraux.

Le chiffre officiel de la population au 31 décembre 2016 s'élève à 12'340 personnes. Ce chiffre est différent de la population au 31 décembre 2016 comptabilisée par le registre communal qui s'élève à 12'430 habitants.

La différence s'explique par le décalage dans l'extraction des données, ainsi que par une méthode différente de calcul de la statistique.

A cet effet, les données statistiques ci-après sont basées sur le registre communal des habitants, registre établi au plus près de la réalité.

Population au 31 décembre 2016

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Suisses :	6'640	6'706
dont		
Bourgeois	1'214	1'322
Vaudois	2'691	2'682
Confédérés	2'735	2'702
Etrangers	5'760	5'724
Total	12'400	12'430
soit une variation annuelle de		+ 30

Arrivées

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Suisses	429	477
Etrangers	1'188	1'240
Total	1'617	1'717
soit une variation annuelle de		+ 100

Départs

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Suisses	515	568
Etrangers	1'054	1'071

Total	1'569	1'639
soit une variation annuelle de		+ 70

Etat civil

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Naissances	125	133
Mariages	61	124
Partenariats	-	2
Séparations	33	70
Divorces	42	43
Décès	100	136
Naturalisations	119	173
Changement de nom	110	96
Adoption	-	-
Reconnaissance	22	11
Désaveu	-	-
Déchéance nationalité suisse	1	-

Autres données statistiques

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Changements d'adresse internes à la Commune	318	355
Frontaliers (permis G)	850	977
Domiciles secondaires	422	419

Statistique des religions

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Protestants	2'298	2'158
Catholiques	4'610	4'418
Autres	2'660	3'030
Sans	2'832	2'824
Total	12'400	12'430

Cartes d'identité

Statistique du nombre de cartes d'identité établies :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Adultes	212	206
Enfants	121	88
Total	333	294



Déclarations de garantie

40 déclarations de garantie ont été délivrées cette année dont six avec un préavis négatif.

Ces déclarations de garantie permettent aux habitants d'Ecublens d'inviter famille/amis/connaissances provenant de pays où un visa d'entrée pour la Suisse est requis.

Visa touristique pour
la Suisse



*Teuta Jakaj,
Cheffe du Service du
contrôle des habitants*

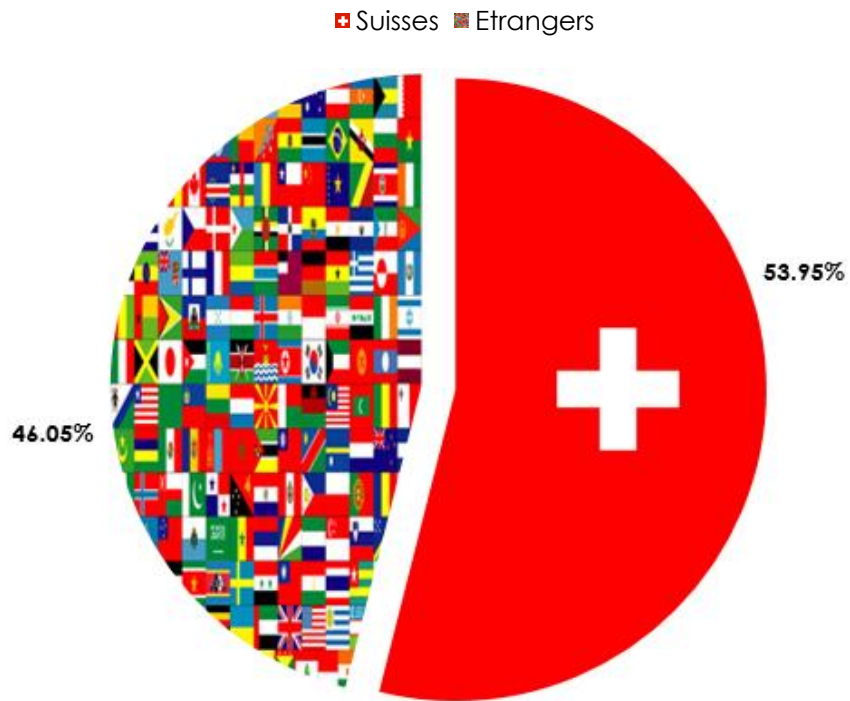
Population au 31 décembre 2016

(Chiffres officiels de la population établie, publiés par le Service cantonal de la statistique)

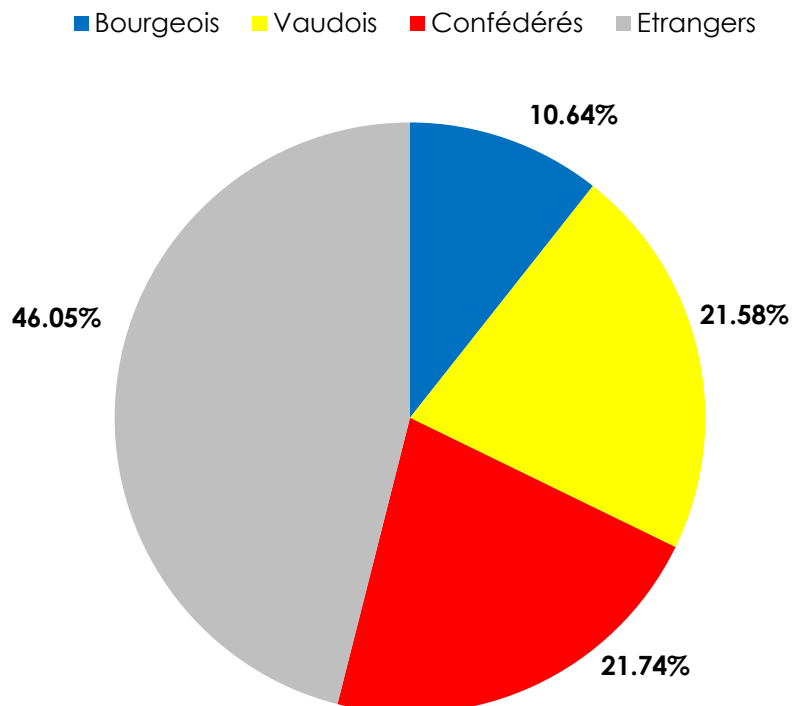
Rang	Communes	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016
1	Lausanne	132'788	133'521	134'937	137'053
2	Yverdon-les-Bains	28'377	28'972	29'308	29'570
3	Montreux	25'440	26'072	26'283	26'402
4	Renens	20'131	20'307	20'362	20'323
5	Nyon	19'016	19'632	19'861	20'047
6	Vevey	18'854	18'838	19'217	19'605
7	Pully	17'569	17'598	17'811	17'979
8	Morges	15'228	15'401	15'623	15'819
9	Gland	11'947	12'482	12'663	12'829
10	Ecublens	12'009	12'181	12'288	12'340
11	Prilly	11'609	11'824	11'782	11'871
12	La Tour-de-Peilz	10'974	11'207	11'421	11'637
13	Lutry	9'571	9'648	9'739	9'888
14	Aigle	9'699	9'771	9'757	9'740
15	Payerne	9'131	9'207	9'302	9'301
	Communes limitrophes				
17	Bussigny	8'132	8'208	8'215	8'227
19	Crissier	7'316	7'407	7'542	7'636
20	Chavannes-près-Renens	7'107	7'169	7'374	7'543
38	St-Sulpice	3'378	3'463	3'898	4'148
63	Echandens	2'235	2'405	2'631	2'731
86	Denges	1'631	1'612	1'651	1'624

Ecublens en quelques chiffres...

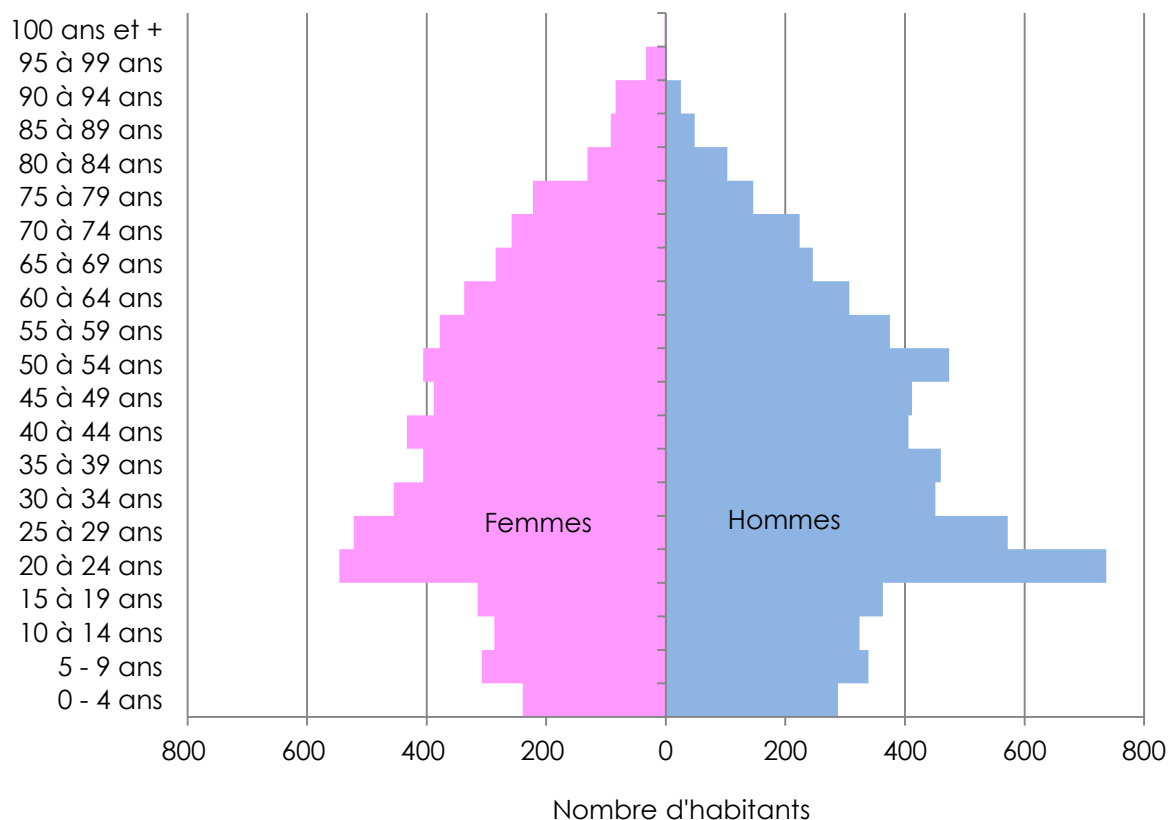
Répartition de la population au 31 décembre 2016 (12'430 habitants)



Composition de la population au 31 décembre 2016

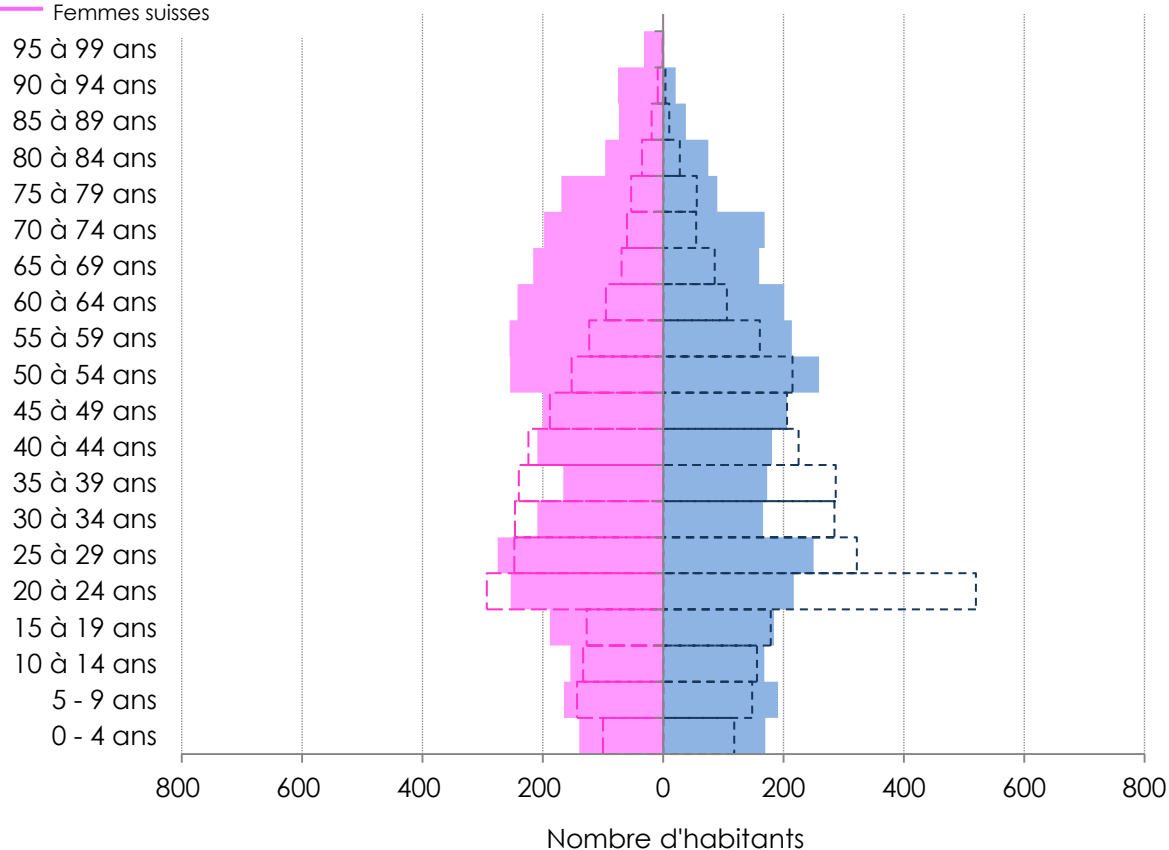


Pyramide des âges au 31.12.2016, population totale



- Hommes étrangers
- Hommes suisses
- Femmes étrangères
- Femmes suisses

Pyramide des âges au 31.12.2016 avec mise en évidence des suisses et étrangers



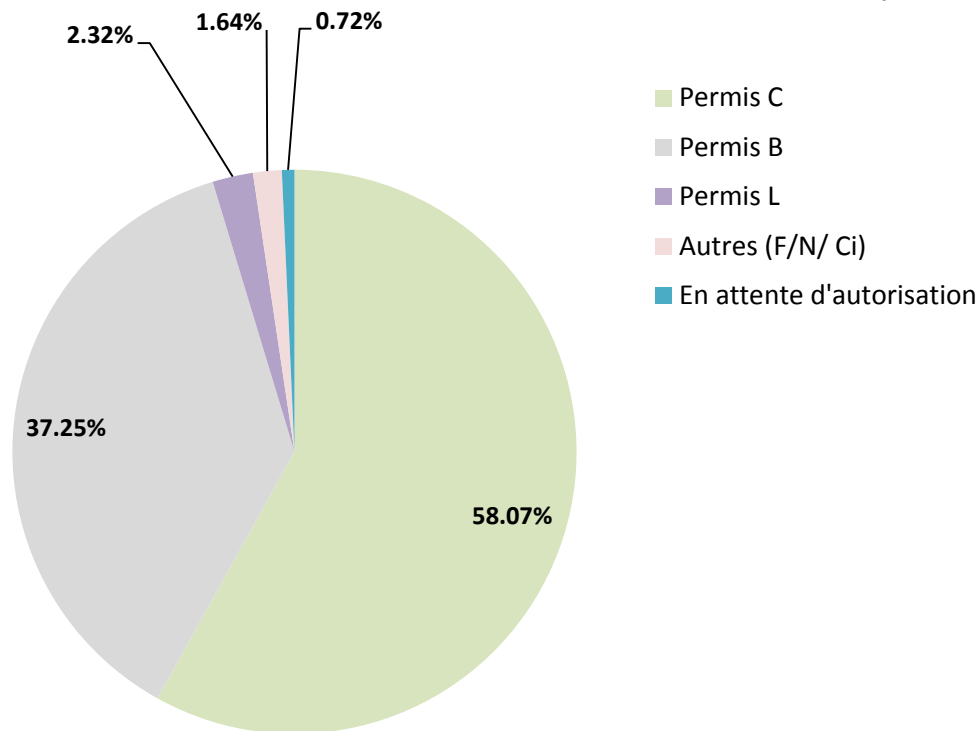
Les nationalités présentes à Ecublens

La population étrangère d'Ecublens est diversifiée. En effet, nous pouvons dénombrer **107** nationalités différentes.

Nationalité	Nbre hab.	Nationalité	Nbre hab.	Nationalité	Nbre hab.
Suisse	6'706	Croatie	14	Israël	3
Portugal	1'235	Pakistan	13	Kazakhstan	3
Italie	960	Somalie	13	Slovénie	3
France	866	Ukraine	13	Afrique du Sud	2
Espagne	359	Hongrie	12	Arabie saoudite	2
Kosovo	184	Autriche	12	Arménie	2
Turquie	180	Albanie	11	Bélarus	2
Serbie	171	Japon	11	Bolivie	2
Macédoine	157	Maurice	11	Burkina Faso	2
Allemagne	130	Thaïlande	11	Chypre	2
Tunisie	103	Angola	10	Estonie	2
Maroc	94	Colombie	9	Ethiopie	2
Chine	80	Luxembourg	9	Islande	2
Bulgarie	64	Mexique	9	Kirghizistan	2
Iran	54	Rép. tchèque	9	Laos	2
Brésil	52	Australie	8	Mauritanie	2
Belgique	51	Pérou	8	Venezuela	2
Chili	47	Slovaquie	8	Burundi	1
Canada	43	Cap-Vert	7	Costa Rica	1
Inde	42	Irak	7	Gambie	1
Pologne	41	Moldova	7	Gana	1
Etats-Unis	40	Norvège	7	Guatemala	1
Bosnie-Herzégovine	37	Suède	7	Honduras	1
Roumanie	35	Irlande	6	Jamaïque	1
Russie	35	Lettonie	6	Kenya	1
Royaume-Uni	33	Lituanie	6	Malaisie	1
Pays-Bas	32	Monténégro	6	Nigéria	1
Vietnam	30	Rép. dominicaine	6	Ouzbékistan	1
Grèce	28	Egypte	5	Uruguay	1
Algérie	26	Madagascar	5		
Syrie	26	Philippines	5		
Erythrée	22	Cambodge	4		
Sri Lanka	21	Danemark	4		
Equateur	19	Sénégal	4		
Afghanistan	17	Argentine	3		
Corée (Sud)	17	Cuba	3		
Liban	16	Finlande	3		
Cameroun	15	Géorgie	3		
Congo (Kinshasa)	15	Haïti	3		











**Population étrangère
par type d'autorisation de séjour**

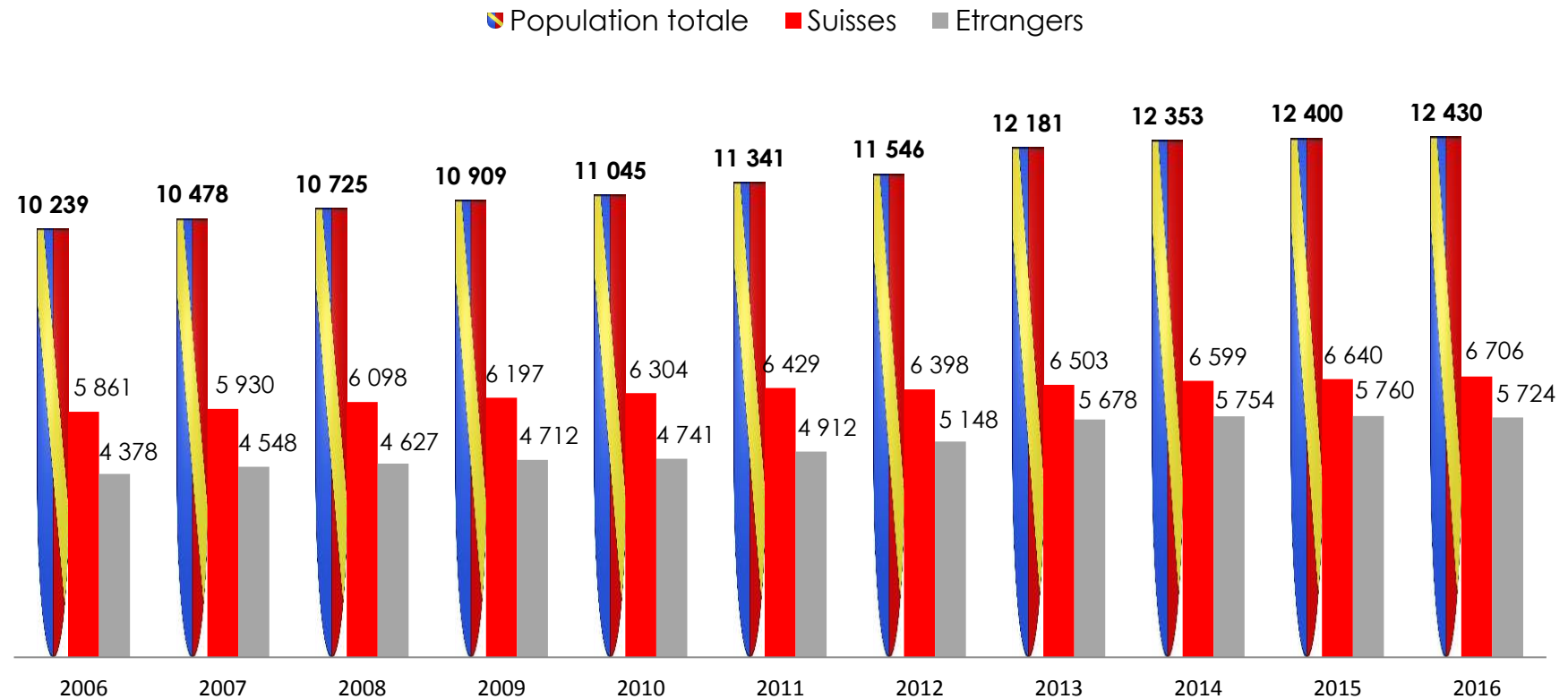


Ci-dessous la répartition des types d'autorisation de séjour :

Pour une description complète des différentes autorisations de séjour, vous pouvez consulter le lien ci-après : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt.html>

	UE / AELE 	Etats-tiers 
 Autorisation d'établissement	2'460	864
 Autorisation de séjour	1'387	745
 Autorisation de séjour courte durée	96	37
 Autorisation de séjour avec activité pour conjoint de fonctionnaire international	2	-
 Autorisation de séjour pour étrangers admis provisoirement	-	69
 Autorisation de séjour pour requérants d'asile	-	23
En attente d'autorisation	29	12

Evolution de la population d'Ecublens de 2006 à 2016



La croissance démographique observée durant ces dernières années se stabilise cette année avec une augmentation de la population de + 30 personnes par rapport à l'année 2015. En dix ans, le nombre d'habitants suisses reste stable (augmentation de 14.42 % depuis 2006), mais à noter l'augmentation importante entre 2015 et 2016 de + 66 habitants suisses, notamment due au nombre de naturalisations enregistrées durant l'année 2016.

En dix ans, la population étrangère a augmenté de 30.74 % pour atteindre le nombre de 5'724 habitants en 2016.

